

2011-6048  
2012-01-25

**POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT**

Pour vente et utilisation en Ontario et Québec pour la gestion de l'agrile du frêne sur les frênes jusqu'au 31 août 2012.

**L'INSECTICIDE SYSTÉMIQUE TREEAZIN**  
**Une solution contenant de l'azadiractine pour l'injection des arbres**

*Commercial*

**Numéro d'homologation : 28929**  
**Loi sur les Produits Antiparasitaires**

**BioForest Technologies Inc.**  
**105 Bruce Street**  
**Sault Ste-Marie, ON**  
**P6A 2X6**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE CETTE ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

Contenu net : 1 ou 2 litre(s)

Garantie : Azadirachtine..... 50 grammes par litre ( 5% du poids ou du volume)

**SENSIBILISATEUR POTENTIEL DE LA PEAU**

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**ATTENTION**

**POISON**

## **MODE D'EMPLOI**

Cette formulation doit être utilisée uniquement avec l'appareil pour injection EcoJect<sup>®</sup> contre l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis* Fairmaire) sur les frênes (*Fraxinus*).

Le taux d'application maximal est de 5 ml de TreeAzin par centimètre (cm) de diamètre à hauteur de poitrine (DHP). Appliquer le TreeAzin (non dilué) à l'aide de l'appareil pour injection EcoJect<sup>®</sup>. Appliquer à l'intérieur des mortaises forées à tous les 15 cm de la circonférence de l'arbre, à une hauteur entre 15 et 30 cm au dessus du niveau du sol sur le tronc de chaque arbre. Une seule application par arbre entre le 15 mai et le 31 août, 2012.

Injecter 2 ml de TreeAzin par cm de DHP lorsque utilisé comme traitement prophylactique ou comme traitement thérapeutique préventif sur les arbres dont le DHP atteint jusqu'à 30 cm. Pour les arbres plus gros ou sévèrement atteints, injecter jusqu'à 5 ml par cm de DHP. Sceller les mortaises forées après le traitement.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## **PRÉCAUTIONS**

### **Sensibilisateur potentiel de la peau**

Nocif si avalé ou absorbé à travers la peau. Ne pas ingérer.

Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau ou sur les vêtements.

Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Toujours voir à minimiser l'exposition personnelle lors de la manipulation de TreeAzin. Placer des stations de nettoyage avec suffisamment d'eau sur les véhicules de travail. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou fumer. Prendre un bain ou une douche d'eau chaude et beaucoup de savon après avoir travaillé avec TreeAzin.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison par-dessus des manches courtes et un pantalon court, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices ou un écran facial lors de la manipulation, du chargement, de l'application, de l'enlèvement, du nettoyage et de la réparation du produit et de l'équipement d'injection. L'entrée dans les aires traitées par les personnes non autorisées est restreinte jusqu'à ce que l'insecticide soit injecté dans les arbres et que les mortaises forées soient scellées.

## **Risques physiques et chimiques**

Inflammable. Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

## **ENTREPOSAGE**

Garder le produit dans le contenant original jusqu'à l'utilisation. S'assurer de la compatibilité de tout plastique. Entreposer dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière directe du soleil. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux. Garder les contenants hermétiquement fermés lors de l'entreposage. Ne pas entreposer en dessous de 5 degrés Celsius ou au dessus de 40 degrés Celsius. Bien agiter avant l'utilisation.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT  
AVEC LES YEUX :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Il n'y a aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Toxique pour les organismes aquatiques.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )